

Soins palliatifs à domicile : l'Agence régionale de santé de Normandie lance une évaluation

Vous-même ou un proche avez bénéficié de soins palliatifs à domicile ? L'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie, chargée de la mise en œuvre de la politique régionale de santé, évalue actuellement ce dispositif, afin de s'assurer que ce mode de prise en charge répond aux besoins des patients et leurs familles.

L'étude

Dans le cadre du Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, l'ARS de Normandie réalise une enquête d'évaluation sur l'organisation des soins palliatifs à domicile en Normandie.

Cette enquête vise à recueillir la parole et l'avis des proches et/ou de la famille de patients qui ont bénéficié de soins palliatifs à leur domicile.

Il s'agit d'une période particulièrement difficile pour les proches. Toutefois, si des accompagnements et des prises en charge doivent être améliorés, l'agence a besoin de recueillir l'avis des premières personnes concernées pour permettre de faire évoluer les pratiques.

Vous avez jusqu'au **23 décembre** pour répondre à l'enquête en ligne disponible via le lien [enquête soins palliatifs à domicile-proches et familles.](#)

Le rapport final de cette enquête est attendu pour fin janvier 2018.

Des chiffres régionaux

Le paysage des soins palliatifs en Normandie est formé par une diversité d'acteurs :

- **3 unités de soins palliatifs** dans les établissements de santé qui permettent de prendre en charge les personnes présentant les situations les plus complexes et 2 unités de soins palliatifs supplémentaires sont prévues,
- **282 « lits identifiés de soins palliatifs »** au sein d'établissements de santé pour l'ensemble de la région Normandie,
- **21 équipes mobiles de soins palliatifs** permettant une couverture de l'ensemble du territoire normand et **2 équipes mobiles spécifiquement pédiatriques**,
- **4 réseaux de soins palliatifs** couvrant les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime et permettant d'intervenir au domicile des patients,
- **25 établissements d'hospitalisation à domicile** couvrant l'ensemble du territoire normand (8 dans le Calvados dont un spécialisé en néonatalogie ; 3 dans l'Eure ; 4 dans la Manche dont un spécialisé en psychiatrie ; 3 dans l'Orne ; 6 en Seine-Maritime),
- **des associations de bénévoles** qui accompagnent les personnes en fin de vie.

Contacts presse ARS de Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Le projet régional de santé (PRS)

Les résultats de cette enquête viendront alimenter les travaux d'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) de Normandie, principal instrument de pilotage régional des politiques de santé.

Le PRS définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'Agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre. Le premier PRS au format Normand sera arrêté au 1^{er} semestre 2018 à l'issue d'une consultation réglementaire de 3 mois.

La CRSA de Normandie

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

Sa composition et ses missions en font un lieu privilégié de concertation et d'expression de l'ensemble des acteurs du domaine de la santé, y compris des représentants des usagers.

En savoir plus : [site internet de la CRSA de Normandie](#)

Contacts presse ARS de Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr